

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

L'an deux mille dix et le 09 avril 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, régulièrement convoqué le 01 avril 2010, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame Hélène JOSENDE Maire empêchée.

Étaient présents : Gaby FORNONI, Paul SIOURAC, Jacques BOMPIEYRE, Jean PONT, Francis VIGO, Gérard HUBERT, Sandrine PIROF, Jean PUNZANO, Chantal FRENZ, René GARRIGUE

Absents excusés :

Madame Hélène JOSENDE Maire donne procuration à Monsieur Jacques BOMPIEYRE

Madame Marie-Andrée TOUSSAINT donne procuration à Madame Gaby FORNONI

Madame Marie-José ESTEVA, Monsieur Thierry BOURGADE.

Monsieur Paul SIOURAC a été élu secrétaire de séance.

1 – AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil municipal après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009 exposé par Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée ; constatant que les comptes administratifs présentent un excédent de fonctionnement.

Décide d'affecter les résultats comme suit :

RESULTATS COMPTES ADMINISTRATIFS 2009			
		COMMUNE	CAMPING
Fonctionnement	+	112 328,00	23 177,23
Investissement	-	290 332,78	9 639,78
RESTES A REALISER ANNEE 2009			
Recettes	+	201 874,00	-
Dépenses	-	228 580,00	6 000,00
Excédent ou déficit RàR 2009	-	26 706,00	6 000,00
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2010			
Résultat année 2009 investissement	-	290 332,79	9 639,78
Solde des restes à réaliser 2009	-	26 706,00	6 000,00
Besoin de financement	-	317 038,78	3 639,78
Résultat année 2009 fonctionnement	+	112 328,00	23 177,23
Affectation en réserves R/i 1068 invest. Année 2010		62 328,00	8 700,00
Report en fonctionnement excédent antérieur R/f 002		50 000,00	14 477,23

2 – BUDGETS & SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

a) Budgets primitifs 2010 :

Monsieur Jacques BOMPIEYRE Adjoint aux finances présente au conseil municipal les budgets primitifs de l'exercice 2010 concernant la commune, le camping Sol i Neu, le lotissement vallée Saint-Martin et le cimetière.

Après vérifications le conseil municipal décide de voter unanimement et favorablement les budgets primitifs 2010.

b) Subventions Associations :

Le conseil municipal après lecture du budget primitif 2010 décide d'affecter les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous:

ASSOCIATIONS	Montant Subvention €	ASSOCIATIONS	Montant Subvention €
ACCA CHASSE	305	SMCC TRACE CATALANE	80
AMICALE SAPEURS POMPIERS	80	ASS ARTS PERPETUELS	500
ANGOUSTRINE DYNAMIC	80	ASS LES BISOUNOURS	500
APPMA AVE (pêche)	80	ECOLE RUGBY CERDAGNE	100
BRAQUET CLUB DES ESCALDES	460	CENTRE JOSEPH SAUVY	155
CHIEN GUIDE AVEUGLES	80	Aide à Domicile en Milieu Rural	400
CLUB DETENTE ET LOISIRS	460	USEP JO DES PETITS MONTAGNARDS	250
CLUB FUTSAL ANGOUSTRINE	80	CERCLE DES NAGEURS	80
COMITE DES FETES	5 800	SKI CLUB DE PORTE	80
HALTE GARDERIE LES ESCALDES	15 000	CRECHE LA RIBAMBELLE	80
LA BOULE SAINT-MARTIN	1 000	CAROL EN MUSIQUE	80
LE SANGLIER DU SOULA	80		

3 – TAUX D'IMPOSITION 2010 :

a) VOTE TAUX C.F.E. :

Suite à la suppression de la Taxe professionnelle, les entreprises devront désormais régler une contribution économique territoriale (CET), composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et une cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises (CVAE). En 2010, la CFE sera perçue par l'Etat qui versera aux communes une compensation dite « relais ».

A cet effet, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises à hauteur de 25.77 %.

b) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Considérant l'état de notification des taux d'impositions de 2010 des trois taxes directes locales, Après avoir voté unanimement le budget primitif 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition 2010 des trois taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 5.69 %

Taxe Foncier Bâti : 8.22 %

Taxe Foncière Non Bâti : 44.27 %

4 – PERSONNEL:

a) Ratios promus-promouvables :

Monsieur jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée explique à l'assemblée municipale que pour permettre de nommer les membres du personnel, qui remplissent les conditions statutaires, à un grade supérieur, le conseil municipal doit délibérer et fixer le pourcentage de personnes promovables.

Il propose de fixer ce pourcentage à 100% ce qui permettra de nommer tous ceux qui remplissent les conditions. Toutefois il rappelle que la nomination n'est pas automatique car le conseil municipal devra avant tout créer les postes, et seulement après il pourra prendre un arrêté pour nommer les agents concernés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le ratio à 100 % des catégories A, B, & C pour l'année 2010.

b) Création de Postes :

Monsieur jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée rappelle au Conseil Municipal, que la proposition d'avancement de grade suite à l'examen professionnel de certains agents du technique nécessiterait des modifications dans le tableau des emplois communaux, et ce, au vu de la création de postes.

Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion, le conseil municipal décide de créer :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe

5 – MARCHÉ PUBLIC:

a) MAPA acquisition d'un véhicule 4X4 équipé d'une benne :

Monsieur jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée propose de remplacer le véhicule Toyota 4X4 dont la date de mise en circulation est de 1990 par un véhicule de même type neuf équipé d'une benne basculante et de lancer un marché à procédure adapté.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer un marché à procédure adapté (MAPA) et désigne Madame le Maire en tant que personne responsable du marché (PRM).

b) MAPA création de 2 logements sociaux – avis d'attribution :

VU la délibération du 04/12/2009 mentionnant la procédure

VU l'insertion publicitaire dans l'indépendant du 23/01/2010

Monsieur jacques BOMPIEYRE Adjoint en l'absence de Madame le Maire empêchée rappelle au Conseil Municipal la réunion du 12 mars dernier pour l'ouverture et l'attribution des lots concernant l'opération de construction de 2 logements sociaux en lieu et place de la caserne de pompiers de Villeneuve Les Escaldes suivant l'attribution ci-jointe :

Lot N°1 – démolition - gros œuvre-charpente-couverture	CMC 66120 Font-Romeu	40 356.08 € HT
Lot N°2 – cloisons – plafonds suspendus – isolations	CMC 66120 Font-Romeu	13 469.25 € HT
Lot N°3 – carrelages – revêtements murs	CMC 66120 Font-Romeu	9 877.75 € HT
Lot N°4 – menuiseries bois- vitrerie-fermetures		infructueux
Lot N°5 – menuiserie aluminium-vitrerie	COMERO 66500 Prades	2 880.00 € HT
Lot N°6 – peinture-sols souples	PAINO 66760 Angoustrine	9 112.03 € HT
Lot N°7 – plomberie-sanitaires	FOURRIER 66760 Angoustrine	7 210.00 € HT
Lot N°8 – électricité-chauffage	TEIXIDO/CROS 66760 Angoustrine	9 857.40 € HT

Fin de la séance à 23 heures 35.